

Bessoncourt

Un chemin piétonnier en projet

Lors de sa dernière réunion (notre édition du 21 janvier), le conseil municipal a également débattu des points suivants.

Urbanisme. Afin de créer des zones piétonnes reliant la ZAC des Rives de l'Autruche à la rue des Lilas, les élus ont été amenés à se prononcer sur l'acquisition de parcelles de terrain, Impasse des Pervenches et Impasse des Fossés, à raison de 39 € HT le m². Unanimité.

Demande de subventions. Le maire a proposé d'effectuer une demande de subvention parlementaire pour la création de la future salle communale. Unanimité.

Emploi. En raison des temps d'activités périscolaires et de l'ouverture de l'école maternelle le mercredi matin, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent territorial de 2^e classe spécialisé des écoles maternelles de 31,5 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février. Le conseil autorise le maire à effectuer la déclaration de vacance de poste au centre de gestion et à saisir le comi-

té technique paritaire. Unanimité.

Divers. Concernant le tennis, Isabelle Gigos a informé le conseil d'une démarche de l'Autruche tennis club auprès de la CCTB pour la réfection du terrain. La CCTB financerait la création de deux nouveaux terrains qui pourraient être implantés à côté de la future salle communale. Le financement resterait à la charge de la CCTB.

Le conseil étudie aussi la possibilité d'implanter un terrain de foot en herbe sur l'ancienne station d'épuration (derrière le terrain de foot). Le maire a pris contact avec la Police de l'eau qui interdit de placer un grillage sur le pipeline. Des travaux devraient être entrepris au printemps pour réaliser ce terrain de foot de 16 x 25 m avec un filet de protection. Le stabilisé resterait inchangé.

Le conseil est prêt à réétudier la rétrocession de la voirie de la deuxième tranche de la Zac les Rives de l'Autruche après la finition des travaux, mais il reste quelques réserves à lever.